



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 46536

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer concernant la mise en application du plan fret SNCF 2006. Il lui rappelle que le transport de bois ronds alimentant les industries de Midi-Pyrénées représente actuellement environ trois cents camions par jour, la fermeture des gares bois va conduire les professionnels de ce secteur à reporter sur la route leur trafic, soit cent mille camions de plus chaque année. De plus, cela va engendrer des conséquences économiques et environnementales irréversibles, dramatiques pour la région, et ce transfert aura notamment un impact sur la sécurité routière et la qualité des routes. Il lui fait remarquer que la disparition des dessertes fret va contribuer à supprimer des emplois à la SNCF et va pénaliser encore une fois le département de l'Ariège, déjà durement touché. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de soutenir le transport du bois par le rail.

Texte de la réponse

Le plan de restructuration de fret SNCF doit permettre de parvenir à l'horizon 2007 à un retour à l'équilibre financier de cette activité, préalable nécessaire à toute politique de croissance du fret ferroviaire. Cette réforme était indispensable. En effet, le déficit de la branche fret de la SNCF, avec 450 millions d'euros en 2003, est le premier foyer de pertes de l'entreprise. Le plan de restructuration élaboré par la SNCF prévoit des mesures rigoureuses permettant, d'une part, de réaliser l'adaptation et la modernisation du système de production pour restaurer la compétitivité et l'efficacité de l'organisation du fret et, d'autre part, d'orienter la politique commerciale vers un ajustement des tarifs. Certains secteurs comme celui du transport de bois sont particulièrement concernés par ce plan de redressement en raison de leur caractère très déficitaire et de la forte dispersion des trafics. La SNCF n'assure que 5 % du transport de bois en France et celui-ci représente 5 % des pertes de fret SNCF. Le plan fret cherche à obtenir une meilleure organisation des expéditions par des regroupements sur certains sites pour éviter l'éparpillement des points de chargement. Il prévoit également des hausses tarifaires visant à revenir à un prix proche des coûts réels de production. Plusieurs régions sont ainsi très touchées par les réorganisations de flux et des points de chargement, du fait de la sous-traitance et de la mauvaise organisation qui prévalaient jusqu'ici. Depuis le début de l'année, la SNCF a mis en place des réunions régulières avec les représentants de la filière bois, tant au niveau national qu'au niveau régional, afin de mieux identifier les pistes d'amélioration de l'organisation logistique de ce trafic et notamment de définir quels axes pourraient être structurés pour massifier le trafic. C'est ainsi que, depuis le début de l'année 2004, 16 réunions se sont tenues, tant au plan national que local. Néanmoins, la faible part du mode ferroviaire dans les acheminements de bois rend difficile la concertation puisque les enjeux du transport par fer du bois sont très dispersés. A ce jour, un nombre réduit de gares bois a fait l'objet d'une suppression de desserte ; elles avaient un niveau de trafic minime voire nul. Des mesures de hausse tarifaire qui s'appliqueront de manière différenciée selon les cas ont été décidées en présence des représentants de la filière en septembre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46536

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7085

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10254